***PRIX D’EXCELLENCE INTERNATIONALE***

**INFORMATIONS CONCERNANT LE CANDIDAT**

Nom : M. 🗆 Mme 🗆

Prénom : Date de naissance : / /

Nationalité : 🕾 : / / / /

🖁 : / / / / @ :

Adresse (domicile permanent) :

Code postal : Ville :

Baccalauréat :

Année d’obtention :

Académie d’obtention :

Domiciliation fiscale des trois années civiles précédentes (copies à fournir en pièce jointe de ce dossier) :

N-1 :

N-2 :

N-3 :

**! N’oubliez pas de signer la dernière page (page 5) de votre dossier**

***Cadre réservé à la Région****:*

Date de réception du dossier :

Dossier n°:

**ETABLISSEMENT D’INSCRIPTION**

Nom de l’établissement : (fournir un justificatif\*) :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Diplôme préparé :

Niveau d’études :

Rang dans un des trois classements internationaux éligibles\* :

**INFORMATIONS CONCERNANT LA PERIODE DE MOBILITÉ**

Durée : 🞎 1 semestre d’étude du \_\_/\_\_/\_\_\_\_ au \_\_/\_\_/\_\_\_\_

🞎 1 année universitaire

Synthèse de votre parcours académique\* :

Mobilités internationales déjà effectuées dans le cadre de votre parcours scolaire/d’études (préciser la durée, la destination et le type de mobilité) :

Motivation de la poursuite des études à l’international :

Décrivez en quelques lignes votre projet professionnel :

Comment avez-vous eu connaissance de ce dispositif :

**CRITERES D’ELIGIBILITE**

**Bénéficiaires** :

Pour être éligible à l’aide régionale, les candidats doivent répondre aux trois critères suivants :

-Etre admis, au minimum pour un semestre, dans un des 30 premiers établissements hors territoire français de chacun des 3 classements internationaux suivant QS World University N ; Times Higher Éducation N ; ARWE Shanghai. Liste à télécharger sur le site de la Région.

L’éligibilité se base sur la dernière publication de ces classements à la date de dépôt.

-Etre domicilié fiscalement en Hauts-de-France au cours des 3 années civiles précédent le dépôt de dossier (avis d’imposition de l’année N-1, N-2 et N-3)

-Avoir obtenu le baccalauréat dans les académies de Lille et Amiens.

**Montant de l’aide** :

Le prix d’excellence internationale est constitué d’un montant forfaitaire de :

2500 € pour un semestre d’étude,

5000 € pour une année universitaire

**Modalités d’intervention**

Un dossier de candidature est mis à disposition sur le site internet de la Région Hauts-de-France. Le dossier de candidature au Prix d’excellence internationale comporte notamment les demandes d’informations suivantes :

* L’établissement d’inscription à l’international et le niveau d’études ;
* Le curriculum vitae ;
* Le projet professionnel.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner l’année universitaire en cours (2024-2025) ou pour la rentrée suivante.

Toute demande ne respectant pas cette condition sera déclarée inéligible.

***Un étudiant ne peut bénéficier qu’une seule fois du Prix d’Excellence Internationale.***

**Modalité de sélection des candidatures :**

Un comité de sélection des candidatures est organisé par la Région. Il sélectionne les meilleures candidatures en fonction de la renommée de l’établissement d’accueil, de l’excellence académique du candidat et de la qualité de son projet professionnel.

Le comité de sélection est composé de 6 membres sur proposition conjointe du Président du Conseil régional et du Recteur de la Région académique.

Le nombre de prix d’excellence accordés est déterminé chaque année en fonction du budget régional attribué au dispositif.

**Modalités de versement de l’aide** :

Le versement du Prix d’excellence internationale s’effectue en deux fois :

80% sur présentation des justificatifs d’inscription

20% sur présentation de justificatifs de validation de l’année universitaire considérée.

Par sa candidature, le lauréat du Prix d’excellence internationale s’engage à être ambassadeur de la région Hauts-de-France durant l’année de sa formation d’excellence et l’année suivante.

**LES PIECES A JOINDRE AU DOSSIER**

**DOCUMENTS A REMETTRE OBLIGATOIREMENT POUR L’ETUDE DE VOTRE CANDIDATURE :**

* Le dossier de candidature dûment complété et signé **🗆**
* Une copie de votre carte nationale d’identité ou de votre passeport valide durant toute la période d’études prévue **🗆**
* Un relevé d’identité bancaire ou postal à vos nom et prénom **🗆**
* Une copie du baccalauréat **ou** document attestant de l’obtention du bac (ex. : résultats…) **🗆**
* Un justificatif d’inscription dans l’établissement pour l’année universitaire considérée **🗆**
* Curriculum Vitae **🗆**
* Les copies des avis d’imposition N-1, N-2, N-3 (les trois derniers avis reçus) auxquels vous êtes rattaché **🗆**
* Si vous êtes rattaché à l’avis d’imposition d’un tiers, vous devez fournir une attestation d’hébergement de celui-ci ;
* Si votre nom diffère de celui figurant sur l’avis d’imposition transmis, une copie du livret de famille doit être jointe ;

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements et des pièces transmises à la Région Hauts-de-France, et avoir pris connaissance des conditions d’attribution et des modalités de paiement du Prix d’excellence internationale.

* **J’accepte que mes coordonnées soient utilisées pour recevoir des informations de la Collectivité au-delà des communications liées à mes dossiers de subventions et d’aides individuelles** **🗆**

/!\**Mentions légales** : Les informations recueillies font l’objet d’un traitement informatisé destiné à la gestion des bourses d’excellence de l’enseignement supérieur. Les destinataires des données sont les agents de le DRESS : (Direction de la Recherche, de l’Enseignement Supérieur et des formations Sanitaires et Sociales). Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous pouvez bénéficier d’un droit d’accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au service Enseignement Supérieur de la DRESS :

DRESS

151 avenue du Président Hoover

59555 LILLE CEDEX

🕾 : 0800 026 080

***À signer par l’étudiant(e)***

*Le : Signature*